

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 6 octobre 2025

Délibération n° 2025.10.62

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 29 septembre 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 29 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Annick MONLON, Mathieu POTHERAT et Carole SOULIER.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : DIA n° 069 108 25 000014, 069 108 25 00015

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- **DIA n° 069 108 25 00014** déposée par Maître Aurélie BENOIT, notaire à Romanèche-Thorins (71) pour le compte de Monsieur Guy GAILLETON pour les parcelles cadastrées section E n° 240 et 241 situées en zone UA.
- **DIA n° 069 108 25 00015** déposée par Maître Cédric POMMIER, notaire à Villié Morgon (69) pour le compte de Monsieur Christophe BARTOLI pour la parcelle cadastrée section A n° 891 située en zone UB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter les parcelles référencées ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur- Saône.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

